

Les Hoirs d'Isier a Bra

- 1^{mo} Anno Guilhelmi a^e 1503. n: 354 Philippus massotte de Bra, Bodson de Bra, le fils massotte de la meuville, et Bauduin majeur de Bra, relevent chacun pour sa part la Seigneurie et haulteur des Hoirs d'Isier, et de tous les heritages a la dite seigneurie appartenants.
- ibidem n: 355. Jacob fils Jean Gerard de Bra releve sa part des biens des hoirs d'Isier — ibidem a^e 1505. n: 379 le dit Jacob vend tous les fiefs, a sçavoir cens, ventes, bois, a Bauduin majeur de Bra, et a Bodson majeur d'odeigne ayant la fille Jacquemin massotte, pour 49 fl: neuf aidans moins.
- ibidem a^e 1507. n: 454. Jean del Bour de Stavelot releve sept coppes d'avoine sur les dismes des Hoirs d'Isier, a lui escheus par l'obit de marion moniga de cheren sa tante, puis les vend a Bauduin de Bra pour douze florins, quinze aidans, un quart moins.
- ibidem n: 457. Jean de Gere de Hirlo du chef de sa mainlevie releve la neuvieme part de la dime des villetes qui fut aux Hoirs d'Isier.
- ibidem n: 463. Vaillant Renard de Lierneux, alias Renard de la vaulx releve de part sa mainlevie le fief que les Hoirs d'Isier souloient posseder et manier, estime a un plein fief, ou il specifie les ventes, assises au dit fief appartenants, avec droit de mortemain et d'issues, ubi vide.
- ibidem n: 473. Messire Gerard chanoine d'ouffet, et Gilson majeur d'ouffet son frere, relevent la neuvieme part des dismes des villetes, et tout ce que Philippus d'ouffet leur pere rendoit en fief, puis cedent le tout a Gilles Leonard de Spa leur sorozge, qui le vend la meme a Gilson de Verleumont majeur de Stavelot pour 50 florins communs.
- ibidem n: 482. Jacquemin massot de Bra releve la tierce d'une sixieme part des fiefs des Hoirs d'Isier alleu contre de Philippus massot et Jean massotte; ce fait, transporte la dite part a Bodesson le fils massotte de la meuville majeur d'odeigne son gendre.
- ibidem a^e 1508. n: 555. Maître Guetard Brisbois releve la neuvieme part de la dime des villetes qui fut aux Hoirs d'Isier si avant que son pere la tenoit.
- ibidem n: 1509. Pirette de Gerneshamps parmy son mambour releve 17 coppes d'avoine girante a Bra, a elle escheues par la morte de Maron maniga sa tante.
- ibidem a^e 1511. n: 706. Couneson de Bra Eschevin de Stavelot transporte tous les fiefs qu'il avoit a Bra en faveur de Henry Jacquemin fils de son frere pour 13 florins communs et un pottan.

2^{do} guilhelmi a^o 1514. n: 76. Jean de Gand se mortifie de la partie de la dime de Bra en faveur de Jean Ramon gendre de sa femme, qui la cede a Baudouin majeur de Bra, et a Bodesson majeur dodeigne parmi lui vendans par an six coppes de vezon, quels ils memes n: 78 il leur vend pour 34 postulars de Hornes. —

Ibidem a^o 1519. n: 330. appointment entre m^{re} Gerard Brisbois et Jean de Geer par quel le dit Brisbois est radjuge a la dime des villetes.

3^{is} guilhelmi a^o 1530 fol: 22 verso. Messire Jean Philippas releve parmi son manbour la partie d'une sixieme partie de la Srie des Hoirs d'issier allencoultre de ses freres et soeures, lesquels ibidem fol: 25 verso en releve.

Ibidem fol: 27 verso Messire Louis Curé de Bra, servais son frere Majeur de Bra, servais Prevost de Salme, et Raquay Ernotton Scherinde Stavelot fils et gendre de feu Baudouin Jadis Majeur de Bra relevent les fiefs leur devolus du chef d'icelui. —

4^{to} guilhelmi a^o 1539. n: 330. Sire Mathie chanoine Dama et Hubert de Heid seigneur de Bihen representants feu Bodesson de Bra Jadis Majeur dodeigne relevent de six hols les deux et demy du plein fief qu'on dit le fief des hoirs d'issier, situés au Ban de Bra, contenant semonce, issues, mortemains, herstouze, dismes, cens, rentes, et toutes appartenances et appendices, ainsi que leur feu pere et Predecesseurs l'ont tenu et possede.

Ibidem n: 414. le dit Messire Mathieu fil: de feu Bodesson s'adit transporte la partie du dit fief, a s'avoir dismes, cens, rentes, issues, mortemains, chapons et terrages en faveur de Sabeau Rette de feu Servais Majeur de Bra. —

Ibidem a^o 1542. n: 601. Gilson de Verleumont Potestat de Stavelot renonce a ses humiers sur la neuvieme partie de la dime de Bra en faveur de ses deux gendres, Jean de Mailhen seigneur de ville et de Gerard de Bukair, qui la meme l'oppignoient en faveur des enfans du second lit du dit Gilson pour cent Carolus dor. —

Ibidem a^o 1543. n: 793. Thiry de Jusaine marit a Jeanne fille de feu le grand Jacob de Bra se presente de faire la reconnaissance deus pour lever le forcommand que le Prince avoit fait apposer sur ce qui lui pourroit estre devolus dans les fiefs des Hoirs d'issier gisans au Ban de Bra, et le Prince lui donne relief, sauves telles droitures qu'il pouvoit avoir pour defaut de relief ou de mortemain du dit grand Jacob. —

Ibidem n: 812 gille Simon Scherinde de Stavelot comme marit de Dam^{lle} Sabeau Rette Dadam de la vaulx de Werimont releve le 9^{me} de la dime des villetes, ainsi que Gilson de Verleumont l'avoit acquit.

Lu
5^o
de
pe
pe
ib
B
ap
de
Sci
ib
jac
79.
me
Da
n:
ib
vau
copp
Nieu
2^{do}
ada
grit
rel
3^{is}
dis
le
ib
qua
guil
4^{to}
de
au
ibide
reles
Hoir.
6^{to}
Mail

l'avoit aquis et relevé 1^{mo} guilhelmi n: 832 —
5^{to} guilhelmi a^e. 1544. n: 8. Dame^{lle} castharinne Brisbois re^{te}
de feu Henry molar relevé le 9^{me} de la disme du Ban de Bra et
des villetes, ce fait la cede a Jean de Necha majeur de Cheveron
pour 15 fl: 66, lequel n: 25 ibidem la revend a gilson de verlemont
potestat de Stabelos —
ibidem n: 56. Jean fils Jean cola de gijet et de Dame^{lle} marguaritte
Brisbois, avec Henry le charlier et Piros Jsta ses beaux freres, vendent
apres en avoir relevé, le 9^{me} des dismes des villetes, a eux
devolus par l'obit de feu maitre Gerard de Mormont dit Brisbois pour
soixante deux Carolus d'or, et xxviii partz de braibans —
ibidem a^e. 1545. n: 174. Thirij de jusaine maris a Jeanne fille du grand
jacob de Bra, rapporte les fiefs quil avoit relevé 4^{to} guilhelmi n:
793 en faveur de Henry Jaquemin de Bra pour 200 fls. —
1^{mo} Christophori a^e. 1548. n: 22. Sire Mathieu de Bra chanoine
Dama relevé ses fiefs, relativement au 4^{me} Registre de guilleaume
n: ~~330~~ 330. —
ibidem a^e. 1549. n: 58. Dame^{lle} isabeau re^{te} de feu Adam de la
gaulte raltice avec gilles Simon majeur de Fosse, transporte 14
coppes d'avoine a prendre hors des dismes des villetes, a maitre
Nicolas Havo pour vingt Carolus d'or. —
2^{do} Christophori a^e. 1553. n: 99. vaillant et honoré Jean, fils de feu
Adam de Werimont relevé la neuvieme partie de la disme des
villetes, a lui devolus par l'obit de Dame^{lle} isabeau sa mere,
relativement ad 4^{um} guilhelmi n: 832. —
3^{io} Christophori n: 47. realisation d'un achat de la quatrieme de la
disme des villetes que gilson de verlemont avoit fait de Jean dit
le jeune Brisbois fils Helair de Moremont. —
ibidem a^e. 1557. n: 692. Henry de Floref dit fortemps relevé une
quarante huitieme partie d'un plein fief, relativement ad 3^{tium}
guilhelmi fol: 25. —
4^{to} Christophori a^e. 1560. pag: 466. Jean de mailhen sr de ville achapt
de Gerard de Bombays son beau pere, son acsion a la disme des villetes
au Ban de Bra pour 50 fl: 66 a tousjours redimibles. —
ibidem a^e. 1561. pag: 679. Meaire Jaques de Bra, fils de feu Serrais Vincelon,
relevé la medieté d'une sixieme partie d'une sixieme des fiefs des
Hoirs d'Oier relativement ad 3^{tium} guilhelmi fol: 25 et 26. —
6^{to} Christophori a^e. 1568. pag: 485. vaillant et honoré wausthu de
mailhen tant pour lui que pour ses freres et soeurs relevé la neuvieme

de la disme des villetes estimée leur parts a cinquante florins. —
7^{me} Christophori a^e 1572. pag: 361. garnier de verlemont trans-
porte a nicolas Aave Potestat son action qu'il at a la disme de Bra
pour 190 fls. —

2^{do} Ernesti a^e 1588. fol: 225. les hoirs de feu Henry le maire de Bodoux
relevent la douzieme parte des dismes du Ban de Bra. —

ibidem fol: 230 verso les hoirs feu Thiry Bauduin jadis majeur de
Bra relevent leurs parts de la disme de Bra, puis la transporteront
a antoine fils Remacle Bonnelance de Stavelot. —

4^{do} Ernesti fol: 93. a^e 1590. honoré Ronceles Laurent majeur de
Bra achapte de servais de Blire son action a certaine disme de
Bra, appelée la disme des hoirs d'issier, a luij obvenue du chef
d'ans sa mere. —

ibidem fol: 107 verso. sire servais Ronceles releve sa parte de
la disme de Bra, puis la vend a jean moreau dit le son beaufrere. —

ibidem a^e 1592. fol: 158. honoré ponceles Bauduin de Bra, et les
hoirs de feu Henry de Blire relevent tout ce que leur est dévolue
par l'obit de feu sire Bauduin jadis Curé de Bra leur frere et
oncle respectivement, a sçavoir deux quatrieme partes de la grosse
disme de Bra / il y est dit de Bodoux, mais abusivement /
et des terrages et cens de Bra, ce fait les dits hoirs vendent leur
parte au dit Ronceles

ibidem fol: 159. La Rette feu gillet Stienne de Bra releve sa parte
de la grosse disme de Bra et des cens et terrages illec. —

ibidem a^e 1594. fol: 298 verso. Henry Turubeau Bourgeois de Liege
gendre de feu jean Karkie de Bra ayant relevé sa parte en la grosse
dime de Bra, la vend a Bauduin fils de feu Henry jean Pasquau
de Bra. —

ibidem a^e 1595. fol: 322. Bauduin fils feu Henry jean Pasquaij de
Bra engage a albert micholes de Stavelot sa parte de la
grosse disme de Bra pour sus avoir sept copies pour sixante d'aller.

ibidem fol: 329 jean le godelier de floes mannant a Bra releve
la parte de la grosse disme de Bra, cens et terrages, qui furent
a sire jaque servais vincelos jousto la donation luij en faite. —

4^{to} Ernesti a^e 1596. fol: 388 verso, jean pier du grand majnil
ayant du chef de sa feue epouse, marie fille de feu jean
Karkie sa parte de la grosse disme de Bra la vend a
gillet

Gil
5^{to}
ma
Sep
Jbi
a
la
de
Jbi
de
es
mai
de
6^{to}
Ra
la
Edi
pas
Jbi
Bai
la
fl: 8
ge
Jbi
de
a la
7^{to}
vri
ple
moi
Ni: 1
de
de
8^{to}
3ta

Gillet de Verleumont manant a Bra

5^{to} Ernesti a^e 1598. fol: 265. Servais poncelet de Bra achapte de marie vette de feu gillet stienne de Bra, son action, qui est une septieme a la disme de Bra, terraignes et cens illec.

Ibidem pag: 288. Servais de Blire manant es villetes transporte a Henrij des Rijals son action a la disme de Bra, lequel pag: 289 la retroede a jean gottal de fraiture genre poncelet Bauduin de Bra pour quatre vingt dalters.

Ibidem pag: 333. Salomon de Rhoco eschevin de Wannre ayant acquit de gerard Stassinets de Hierlor son beaufreere sa parte, et action es dismes des villetes es grandheid, la revend a poncelet Laurent Majeur de Bra pour 112 fl: 66. Ibidem jean Laurent du mouceau de la haute Bodeux la retire comme proesme.

6^{to} Ernesti a^e 1599. fol: 60. les hoirs de feu vaillant et honore nicolas Rave: ij sous denommez in verbo fraiture: / relevent entre autres la neuvieme parte en la disme des villetes, grandheid, et appendices, item encor une petite parte en celle de Bra, comme par le denombrement sur un papier volant

Ibidem a^e 1600. fol: 151. albert micholet de Bravelot acquiert de Bauduin fils de feu Henrij jean Gaquaj de Bra sa parte de la grosse disme de Bra, savoir de neuft hols les sept pour 172 fl: 66, et lameme en acquiert encor un hol de georis, fils poncelet georis de Bra pour 25 fl: 66

Ibidem fol: 154. le dit albert acquiert de gillet fils de jean gillet de Verleumont un neuvieme de la parte feu henrij jean Gaquaj a la disme de Bra pour trois vieux doubles ducats

7^{mo} Ernesti a^e 1602 pag: 392. louijs de montfort et jean de vilhain relevent leur parte a la grosse disme de Bra, et au plein fief et srie des hoirs d'issier comme feu gerard de montfort leur pere et beaupere en at relevé à^{mo} christophori N: 158, ce fait le dit louis donne sa parte a honore Phirij de vilhain son neveu fils du dit jean, et de dam elle Anne de montfort sa soeure.

8^{vo} Ernesti a^e 1603 pag: 58. albert micholet Bourgeois de Bravelot transporte a Leonard georis des villetes Eschevin

de Brae toutes l'action qu'il avoit acquis a la disme de Brae de
gilles fils jean gillet de verleumont, Baudoain Henry, jean
Languay, et georis Boncles de Brae

Ibidem pag: 97. Vente Sir, jean de Brae Curé de centz, transporte
a jean jacob de Brae sous ce qui lui, peut appartenir a la grosse
disme de Brae, item sa part des terrages et cens, partageant
avec les Hoirs du plain fief d'Isier.

Ibidem a^e 1606. pag: 393. vaillans et honoré quilleaume Rave
Potestat & acquiert de vaillans et honoré florent D'Anthines sous
tel droit et action que du chef de Damlle Marie Moreau son
Epouse il avoit aux dismes des villetes, Braue, grandheid &c.

Ibidem pag: 405. Servais Languay de Bodeuse acquiert de Leonard
le jeunne des villetes son action a la grosse disme de Floret.

9^{mo} Lynesti a^e 1607 fol: 17 verso. honoré Martin Bonnelance Echevin
de Stavelot acquiert gagierement de Henry et Jacques Laurent
leur part et action a la disme de Bodeuse pour 32 Philippines
dallers.

Ibidem fol: 180. Querin Rouches de Bodeuse acquiert de Henry Ciro
et Jacques Laurent leur action a la disme de Brae. Ibidem 197.

10^{mo} Ferdinand a^e 1612. fol: 156 verso. Les repnés feu honoré
Boncles Baudoain de Brae, a sçavoir Servais et Ogier freres, Gilles
de verleumont marit de maroije, jean gottal de Fraiture marit
d'anne, et Boncles fils de jean Galhaj marit de Caquette
filles, relevent la cinquiesme part du plain fief des Hoirs
d'Isier, et leur part de la disme de Brae.